

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - Rue de la Barre à DIGOIN, sous la présidence de Monsieur GÉRALD GORDAT suivant la convocation en date du 23 juin 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_090 - GEMAPI AVENANT N°1 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION DES DIGUES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS - FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME VICHY

Depuis le 29 janvier 2024, la Communauté de Communes Le Grand Charolais gère le système d'endiguement de Digoïn.

L'établissement public Loire a élaboré un projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) qui a donné lieu à la mise en place de six plateformes géographiques pour aider les EPCI à gérer les systèmes d'endiguement.

De ce fait, la Communauté de Communes Le Grand Charolais a signé en 2024 avec la plateforme de Vichy une convention de délégation des digues de protection contre les inondations (2024-2028).

L'établissement Public Loire a réalisé un audit organisationnel en 2024-2025, qui a mis en exergue le besoin de redéfinir la répartition des missions confiées à l'établissement et celles assurées par les délégants.

Le présent avenant vise ainsi à mettre à niveau les coûts de fonctionnement prévisionnels ainsi qu'à préciser et compléter les modalités d'exécution de la convention.

Ainsi suite à la clé de financement retenue, il est prévu pour la Communauté de Communes Le Grand Charolais, une participation à hauteur de 16 326 euros pour 2026, 16 653 pour 2027 et 16 986 pour 2028.

A la fin de chaque exercice, l'établissement public Loire établira un solde qui prendra en compte les réalisations effectuées ainsi que les subventions reçues.

Vu l'avenant 1 de la convention de délégation de gestion des digues de protection contre les inondations pour le fonctionnement de la plateforme de Vichy joint en annexe et disponible en téléchargement à cette adresse :

https://drive.google.com/drive/folders/1uumhbd-Ck-3WUKpOxyfGjpW_Wuj1namu?usp=drive_link,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 04 juin 2026,

Considérant la consultation de la Conférence des Maires en date du 11 juin 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCIDE

- **D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de gestion des digues de protection contre les inondations pour le fonctionnement de la plateforme de Vichy.**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 72	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 61	Votants : 70

Délégués Communautaires Présents :

Valérie MANIAS, Jean-Marc DESSERT, Gérard AUPOIL, Nadine DEGUT, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Gérald GORDAT, Catherine MICHEL, Martine SANSANESE, Fabrice CHARLES, Eric GOURLIER, David BÊME, Nathalie BOTTAN, Nathalie COQUELIN, Elisabeth DE ASCENSAO, Thierry DESJOURS, Magali DUCROISSET, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Jessica MARRHIC, Norbert BURTIN, Jean-Michel ROSSAT, Thierry VUILLEMIN, Pascal LASNE DESVAREILLES, Alexandre VINCENT, Patrick BOUILLON, Elodie MATHIEU, Anne DEGRANGE, Michel ARNOUX, Martine COURNIER, Arnaud MARTIN, Jean-Luc BOUILLON, Daniel PAGE, Nicolas LORTON, Aurélie BOULOGNE, André ACCARY, Anne-Thérèse BLANCHARD, Stéphanie FOURRIER, Yves LABAUNE, Myriam PEJOUX, Gilles PERRETTE, Michel TRAVELY, Jean-François CARMIER, Mathieu GUYOT DE CAILA, Roland GOYARD, Eric BRAZ, Armand FORGEAT, Patrick PAGES, Marc DEROO, Didier ROUX, ERIC BOURDAIS, Sylvie MAURICE, Elisabeth PONSOT, Jean-Claude MICHEL, Frédéric AVIDOS, Philippe DUMOUX, Jean-Louis PETIT, Louis ACCARY, Gilles CHARDEAU, Jacques DEPERNON

Délégués ayant donné pouvoir :

Guillaume CHAUVEAU à Cédric FRADET, Georges BORDAT à Julien GAGLIARDI, Emmanuel REY à Xavier FORET, Annie BOISSARD à André ACCARY, Fabienne MARGIELA à Yves LABAUNE, Jean-Baptiste LEFORT à Michel TRAVELY, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Ouaffa VASSE à Myriam PEJOUX, Richard PERRIER à ERIC BOURDAIS

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Martine CARNOT FOURNIER, Philip GUYOT DE CAILA

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 juin 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais